

2024-09/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Nicolas BAGNIS, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Sandrine BUIRON, Céline PELLISSIER, Timothée KOENIG, Michel REZK

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN), Karine CACHELEUX (Pouvoir à Marie MEYER), Laurent DENIS (pouvoir à François CAVALLIER), Isabelle DERBES (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI)

Absents : Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 17

VOTANTS : 21

**DEMANDE DE SUBVENTION MODIFICATIVE A LA REGION DANS LE CADRE
DE L'ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE CENTRE COMMUNAL DES FEUX DE
FORET**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une délibération, avait été votée le 24 juin 2024 afin de solliciter une subvention auprès du conseil régional pour participer au financement de l'acquisition d'un véhicule mis à la disposition du CCFF.

Dans la mesure où il convient d'ajouter au devis initial les équipements obligatoires qui doivent caractériser un véhicule utilisé par le CCFF, Monsieur le Maire propose au conseil d'annuler la précédente délibération en prenant en compte les éléments décrits ci-dessus.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil régional pour participer au financement de l'acquisition d'un véhicule mis à la disposition du CCFF conformément au plan de financement ci-joint, le montant de l'acquisition s'élevant à 75 553€ HT, l'aide de la région étant plafonnée à 35000€ HT.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance